



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 27 mai 2014
18 heures 30

RS/MG

N° 001712

Direction des Affaires
Culturelles - Projet de
nettoyage et
conservation du
buffet de l'orgue.

Affiché le :

Le mardi 27 mai 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

VOTES POUR :

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

La commune possède un orgue implanté au sein de la cathédrale Sainte Anne dont le buffet est classé au monument historique.

Les mécanismes de cet orgue étant dégradés et ne permettant plus une utilisation de qualité pour les activités culturelles il a été entrepris leur restauration dans le cadre d'un marché public dont l'entreprise SABY a été retenue. Il est également précisé au Conseil que le marché public pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration des mécaniques de l'orgue a été confié à monsieur Roland GALTIER, technicien conseil agréé.

La commune, en partenariat avec l'association orgue et patrimoine et sous l'avis de la DRAC PACA, a l'intention de restaurer le buffet classé de l'orgue en profitant du démontage actuel des mécaniques. En effet le buffet ayant, au fil du temps, terni et subi des agressions, il a semblé opportun à la commune et à son prestataire de profiter du démontage de l'orgue pour entreprendre la restauration du buffet.

Il est rappelé au Conseil municipal que :

Par délibération RS/VC n° 1221 en date du 19 juillet 2011 le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement du programme restauration de l'orgue dans le cadre du budget investissement 2012 pour une somme globale de 150 000 euros.

Par délibération du RS/MG n° 1305 en date du 8 février 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une souscription de la restauration des mécaniques de l'orgue par la Fondation du

patrimoine.

Un appel à candidature a été lancé auprès de 3 entreprises pour la restauration du buffet de l'orgue.

Le cahier des charges de ce nouveau marché porte sur le nettoyage et la désinfection du buffet :

Nettoyage

Allègement des vernis afin de rendre sa transparence

Confection et pose de panneaux bois peint fausse pierre de part et d'autre afin de remplacer les rideaux

L'entreprise SABY a été retenue pour un budget global de 6 084,80 € HT (six mille quatre-vingt quatre euros et quatre-vingt cents) soit 7 301€76 TTC (sept mille trois cent un euros et soixante-seize cents)

Afin de financer le projet de restauration du buffet de l'orgue, la ville va solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et le Conseil Général de Vaucluse pour une aide financière.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve le projet de nettoyage et désinfection du buffet de l'orgue de la cathédrale Sainte Anne,

Approuve le financement dans le cadre du budget investissement 2014,

Sollicite une demande d'aide financière au taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et du Conseil Général de Vaucluse,

Dit que ce programme restauration du buffet de l'orgue sera inscrit dans le budget investissement 2014 pour une somme globale de 7 301€76.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**